

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le trois juin deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour. Un ajout à l'ordre du jour a été adressé le huit juin deux mil vingt-six.

Présents : Monsieur DELLION Jean-Claude, Madame ZENNER Céline, Messieurs BRASI Laurent, CHEVALLIER Philippe, BRIQUET Jerzy, BILLARD Éric, Mesdames PERDEREAU Anita, VALENTI Angéline, MEYER Nathalie, MARIÉ Aline.

Membre absent et représenté : Monsieur GUITELLE-DUROLIN Nicolas, représenté par Madame MEYER Nathalie.

A été nommé secrétaire : Monsieur BRASI Laurent.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation : 3 juin 2026

Ajout à l'ordre du jour : 8 juin 2026

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026,
- Travaux et achats 2026 – Demandes de subventions (Travaux Église – Matériels/Informatique – Sécurité Routière),
- Poste d'adjoint technique (entretien des locaux communaux),
- Droit à la formation des élus,
- Chats errants,
- Questions diverses.
- Décision modificative,

45/2026 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 AVRIL 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026 a été établi et transmis pour approbation au Conseil Municipal. Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

46/2026 SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur BRASI Laurent s'étant porté candidat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, la désigne à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 2 -

47/2026 TRAVAUX ET ACHATS 2026 – DEMANDES DE SUBVENTIONS (TRAVAUX ÉGLISE, MATÉRIELS/INFORMATIQUE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE) :

1/ Matériels/Informatique :

Monsieur le Maire présente les projets arrêtés par la mandature précédente dont les devis ont été réévalués : achat de tables et chaises à la Salle des Fêtes, un ordinateur pour le secrétariat. Un devis pour un sèche-main pour les sanitaires (Mairie et Salle des Fêtes) a également été sollicité. Les devis suivants sont étudiés :

OBJET	FOURNISSEURS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Tables Salle des Fêtes (16 tables et un chariot)	COMAT ET VALCO de Béziers	6 570.00 €	7 884.00 €
Chaises Salle des Fêtes	PRODES de Cournonterral	4 019.80 €	4 823.76 €
Sèche-mains	ADEQUAT de Valence	504.32 €	605.18 €
	SEMIO	502.96 €	603.55 €
Ordinateur Mairie	XEFI de Villemandeur	2 473.46 €	2 968.15 €

Monsieur BRIQUET Jersey propose de donner à la commune un sèche main.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter les matériels suivants :

- tables Salle des Fêtes : 6 570.00 € H.T.
- chaises Salle des Fêtes : 4 019.80 € H.T.
- ordinateur : 2 473.46 € H.T.

Soit un total de **13 063.26 € H.T. soit 15 675.91 € T.T.C.**

Le Maire est chargé des formalités administratives afin de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'investissement d'intérêt communal (volet 3 Bis) : décision prise à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide également, à l'unanimité, le passage à WEMAGNUS pour la migration du logiciel métier (comptabilité, état-civil, élections, personnel) existant au secrétariat. Le coût annuel sera de 2 660 euros H.T. + 1 355 euros H.T. de prestation proximité (formateur sur place pour les paramétrages ou dépannages importants) soit 4 015 euros H.T.

2/ Sécurité routière :

Une commission de travaux/voirie s'est réunie le 27 mai 2026 en présence de Monsieur AUGER, chargé de mission ingénierie du Département. Il en ressort que la commune envisage :

- d'harmoniser les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération,
- de poser dans un premier temps des panneaux 30 « au Grand Chesnoy »,
- de poser des coussins berlinois en béton « Rue des Sablons ».

Il a été décidé également au préalable de changer divers panneaux dans la commune. Le devis a été réactualisé.

Le Conseil Municipal a donc étudié les propositions suivantes :

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 3 -

OBJET	FOURNISSEURS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Rue des Salons Coussin berlinois	VAUVELLE de Varennes-Changy	10 320.00 €	12 384.00 €
	MERLIN de Pannes	15 876.00 €	19 051.20 €
Rue des Sablons et Le Grand Chesnoy	SIGNAUD GIROD de Fleury les Aubrais	1 939.93 €	2 327.92 €
	SIROM de Thomery	3 139.50 €	3 767.40 €
	CHALLENGER de Valence	2 738.45 €	3 286.14 €
Signalisations diverses (Réactualisation du devis)	SIGNAUD GIROD de Fleury les Aubrais	995.28 €	1 194.34 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les propositions suivantes :

- Entreprise VAUVELLE pour la pose de coussins berlinois : 10 320.00 € H.T.
- Signaud GIROD pour la signalisation « Rue des Sablons et le Grand Chesnoy » : 1 939.93 € H.T.
- Signaud GIROD pour la signalisation diverse : 995.28 € H.T.

Soit un total de **13 255.21 € H.T. soit 15 906.26 € T.T.C.**

Le Maire est chargé des formalités administratives afin de solliciter une subvention auprès du Département (vote à l'unanimité).

3/ Travaux église :

Monsieur le Maire donne un petit historique des démarches effectuées concernant les travaux de l'Église Saint-Sulpice :

Juillet 2024 : Consultation des architectes pour l'étude diagnostic préalable à la restauration de l'Église Saint-Sulpice.

Mars 2025 : Monsieur BOUCAUD architecte a été retenu pour la prestation (22 025 euros H.T. soit 26 430 euros T.T.C)

Juin 2025 : Remise de l'étude.

Décembre 2025 : Lancement de l'appel d'offres pour 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle des travaux.

Monsieur le Maire explique que Monsieur BOUCAUD, dans son étude avait préconisé quatre tranches de travaux et que le Conseil Municipal précédent avait choisi de ne réaliser que deux tranches : une tranche ferme et une tranche optionnelle détaillée ci-après :

	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} tranche	TOTAL
	Tirants de consolidation - Traitement des remontées capillaires	Charpente - Couverture	
Travaux	121 410.00 €	661 734.00 €	783 144.00 €
Aléas	12 141.00 €	66 173.00 €	78 314.00 €
Sous-Total travaux	133 551.00 €	727 907.00 €	861 458.00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre Répartition 2026	40 189.89 €	37 341.63 €	77 531.52 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre – Répartition 2025 pour information	12 020.00 €	65 512.00 €	77 532.00 €
TOTAUX	173 740.89 €	765 248.63 €	938 989.52 €

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 4 -

Il est précisé que les honoraires de l'architecte sont de 9 % répartis comme ci-avant. Fin 2025, ils étaient de 9 % sur le montant des travaux de chaque tranche. Après l'appel d'offres de l'architecte, ils se répartissent en fonction des tâches à réaliser. Il sera demandé un peu plus d'honoraires au moment de la première tranche de travaux mais la totalité des honoraires (9 % du montant total des travaux) restent inchangés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- charge le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur BOUCAUD pour un montant H.T. de 77 531.22 € soit 93 037.46 € T.T.C. concernant les deux tranches de travaux (soit 40 189.59 € H.T. pour la première tranche + 37 341.63 € H.T.

- accepte la réalisation de la première tranche de travaux (Intervention structurelle) :

- * installation de chantier, restauration des tirants de la nef, traitements des remontées capillaires pour 121 410.00 € + 12 141.00 € d'aléas = 133 351 euros H.T.

- * honoraires de maîtrise d'œuvre = 40 189.59 € H.T.

soit un total de **173 740.59 euros H.T.** = 208 488.70 euros T.T.C.

- approuve le plan de financement suivant et charge le Maire des formalités administratives pour les demandes de subventions concernant la première tranche.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Foncier	0.00 €
Maîtrise d'œuvre	40 190.00 €
Études	0.00 €
Travaux	121 410.00 €
Aléa	12 141.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	173 741.00 €

Recettes / Financement prévisionnel	Montant H.T.	Taux de Financement
<i>Aides publiques de l'État</i>		
DETR	52 122.00 €	30 %
<i>Autres aides publiques</i>		
Département	34 748.00 €	20 %
Sauvegarde de l'Art Français	17 374.00 €	10 %
Fonds de concours/CC4V	34 748.00 €	20 %
Part de la collectivité	34 748.00 €	20 %
TOTAL	173 740.00 €	100 %

Le Maire est chargé des formalités administratives afin de solliciter une subvention auprès des différents organismes financeurs : État, Département, CC4V, Fondation du Patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français et tout donateur potentiel.

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour engager une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de plan de financement pour la deuxième tranche des travaux : installation de chantier, charpente, travaux d'accompagnement pour la maçonnerie, couverture d'un montant de 765 248.63 € euros H.T. soit 918 298.35 euros T.T.C. Cette phase est inscrite en tranche optionnelle.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 5 -

Nature des dépenses	Montant H.T.
Foncier	0.00 €
Maîtrise d'œuvre	37 342.00 €
Études	0.00 €
Travaux	661 734.00 €
Aléa	66 173.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	765 249.00 €

Recettes / Financement prévisionnel	Montant H.T.	Taux de Financement
<i>Aides publiques de l'État</i>		
DETR	229 574.00 €	30 %
<i>Autres aides publiques</i>		
Département	76 525.00 €	10 %
Sauvegarde de l'Art Français	15 305.00 €	2 %
Fondation du Patrimoine/Souscription	38 262.00 €	5 %
Fonds de concours/CC4V	252 532.00 €	33 %
Emprunt	76 525.00 €	10 %
<i>Part de la collectivité</i>	76 526.00 €	10 %
TOTAL	765 249.00 €	100 %

Monsieur DELLION précise également qu'une ligne de trésorerie pourra être sollicitée pour la deuxième tranche de travaux dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Des descendants de la famille DUPONT DE NEMOURS étaient en visite sur CHEVANNES fin 2025. À leur demande, Monsieur le Maire a transmis la description des travaux prévus à l'Église ainsi que leur coût.

Monsieur DELLION indique également qu'une réunion d'information publique aura lieu au cours du dernier trimestre 2026 pour aborder le sujet des travaux à l'Église SAINT-SULPICE.

48/2026 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX) :

Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal que l'agent qui s'occupait le poste d'adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux a donné sa démission.

Il s'avère qu'une personne a postulé à ce poste de 3 heures par semaine créé le 4 avril 2025 par délibération numéro 16/2025.

Il s'agit de Madame PITOIS Émilie.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique et à signer un contrat afférent. Ce contrat aura une durée initiale de 1 an renouvelable expressément dans la limite de 3 ans. Le contrat débutera le 1^{er} juillet 2026.

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de gestion avec France Travail.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 6 -

49/2026 DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-12 et L.2123-13, L.2123-1

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 2 000 euros (soit un peu moins de 7 % du montant total de l'enveloppe globale d'indemnités des élus comme prévu par la loi).

- de préciser que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- * les organismes de formations devront être agréés par le ministre de l'Intérieur,
- * les demandes de stages devront être validées par le Maire,
- * les justificatifs de dépenses doivent faire l'objet d'un justificatif de dépense.

50/2026 CHATS ERRANTS :

Il a été constaté qu'il y avait des chats errants sur la commune qui se reproduisent en nombre, la Commune souhaiterait trouver une solution pour pouvoir résoudre ce problème.

La proposition de signature d'une convention avec l'association « MINIKU » de CHUELLES ne pourra aboutir. Cette dernière ne s'engage plus avec les collectivités du fait de la distance.

Des conventions pourraient être passées avec des vétérinaires, ou avec les Fondations « 30 millions d'Amis » et/ou « Brigitte Bardot ».

Madame MEYER a également conseillé de demander de prendre des renseignements auprès d'une administrée qui a une pension animalière sur la commune.

51/2026 DÉCISION MODIFICATIVE :

Afin de régler les travaux ci-avant définis (honoraires d'architecte et achat de petit matériel), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- 34 000 euros au compte 615231 « Entretien et réparations sur voiries »
- 34 000 euros au compte 023 « Virement à la section d'investissement »

Section d'investissement :

- + 33 000 euros au compte 203 « frais d'étude »
- + 1 000 euros au compte 2152 « installation de voirie »
- 34 000 euros au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Le Maire est chargé des formalités administratives.

52/2026 QUESTIONS DIVERSES :

1/ CC4V : Monsieur DELLION informe que la CC4V organise une réunion de présentation avec tous les élus et les agents de l'intercommunalité le jeudi 10 septembre 2026 à 19 heures à la salle Larcheron.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2026

- 7 -

2/ Abri bus : Monsieur DELLION informe les Conseillers Municipaux qu'il semblerait qu'un arrêt de bus sera instauré à la Merville dès la rentrée prochaine. Une interrogation reste en suspens : l'arrêt de bus du Wattier semble avoir été annulé. Un enfant serait susceptible de le prendre en septembre : des renseignements vont être pris.

3/ Commissions communales : les comptes-rendus des commissions communales (travaux, communication et fête et vie associative) du mois de mai ont été transmis au Conseillers Municipaux. Aucune observation n'est formulée.

4/ Salle des Fêtes : Madame NOTHEGGER, administrée a relancé la commune après sa demande d'utilisation de la salle des fêtes pour organiser des ateliers de bien-être entres autres. Elle souhaite l'utiliser une fois par mois de préférence les samedis et dimanches. Une discussion est engagée à ce sujet, sur le paiement ou non de la location. Il semblerait qu'elle souhaite déménager : le Conseil Municipal semble favorable à une gratuité si elle est domiciliée sur la commune et ouvre son activité à des Chevannois. Une nouvelle rencontre va avoir lieu avec Madame NOTHEGGER pour obtenir plus de renseignements afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision.

5/ Décision de Monsieur le Maire : Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de ses délégations, il a signé le devis de peinture de la salle de réunion auprès de la société « Les Peintures Roger » pour un montant de 5 545.10 euros T.T.C. Le choix de l'entreprise avait été fixé par la précédente mandature.

6/ Personnes vulnérables : il est abordé les fortes chaleurs qui vont avoir lieu cette semaine. Les personnes vulnérables seront contactées par des Conseillers Municipaux comme les années précédentes.

7/ Terrain de pétanque : des administrés ont demandé d'agrandir le terrain de pétanque le Conseil Municipal y est favorable.

8/ Projet des éoliennes de Griselles : Madame ZENNER précise que le promoteur ABO-WIND a déposé un recours contre le refus de la Préfecture pour la pose d'éoliennes à GRISELLES. La commune est en relation avec le Maire de GRISELLES. Le Comité Consultatif, instauré en début de mandat suit le dossier.

Séance levée à 20 heures 30.

Monsieur BRASI Laurent

Secrétaire



Monsieur DELLION Jean-Claude,

Maire

